



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 2536

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur les préoccupations des associations culturelles provençales. Le Gouvernement précédent n'ayant pas répondu à leurs attentes, elle souhaite connaître dans quelle mesure la langue provençale pourrait faire l'objet d'une reconnaissance comme langue régionale à part entière. Par ailleurs, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisageables par le Gouvernement pour qu'une place spécifique soit réservée à la langue provençale dans le cadre des programmes scolaires et au niveau des épreuves, tout du moins dans la région d'origine du provençal.

Texte de la réponse

La question de la reconnaissance du provençal comme langue à part entière a fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires. Le ministre est attentif à l'expression d'un souhait qui témoigne d'un souci de préservation et de transmission du patrimoine culturel et linguistique. Une telle reconnaissance comme langue régionale « à part entière » ne saurait être envisagée sans une réflexion approfondie à conduire. En outre, les textes en vigueur, en particulier la circulaire n° 2001-166 du 5 septembre 2001 portant sur le programme de développement de l'enseignement des langues régionales à l'école, permettent d'ores et déjà de préserver la spécificité de la langue provençale parmi les parlers d'oc et de mettre en valeur son enseignement. Ainsi, les enseignants de langue et culture régionales d'occitan-langue d'oc, dans la pratique de leur discipline, sont conduits à privilégier, lors de l'étude des formes et structures grammaticales et lexicales de la langue, l'apprentissage des traits spécifiques au provençal (phonétiques, lexicaux, morphosyntaxiques) dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice, et à utiliser sa transcription graphique, la « graphie mistralienne ». La prise en compte du provençal est aussi pleinement intégrée dans les projets de programmes d'occitan-langue d'oc destinés à l'école primaire ainsi que dans les projets correspondants pour le collège. Elle concerne également la réflexion entreprise sur l'évolution des programmes de langue régionale en vigueur dans les lycées qui, engagée au niveau de la classe de seconde, sera poursuivie pour les autres classes. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au provençal afin que soit garantie sa spécificité dans l'enseignement dispensé en vue de la préparation des épreuves du baccalauréat, ainsi que sa prise en compte dans les sujets de langue régionale proposés à l'examen.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2536

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3038

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3726